ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º II-458

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

(en e		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	5 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	5 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 5 000 000 euros du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » vers le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » à l'action 52 « Relations internationales ».

ART. 39 N° **II-458**

Le transfert de cette somme correspond à la suppression de la contribution de la France à l'Agence européenne de la Défense. Alors qu'aucun programme d'armement ne lui a été confié depuis sa création, l'AED a encore démontré récemment, avec l'achat par la Belgique des avions de chasse F-35 américains, son incapacité à promouvoir une stratégie européenne d'armement. Il convient donc de transférer cet investissement non rentable à la DGRIS, dans l'action « Relations internationales », qui sera plus à même de défendre les intérêts de la France en matière de défense.